AVIS DE COURSE

Challenge Club 2027 de l'USM Montargis – IND Dériveur

USM Montargis - Section Voile

Grade 5C

Etape	Date	Lieu
1	27/02/2026	USM Montargis - Section Voile Rue des Closiers, 45200 Montargis
2	29/03/2026	Plans d'eau de la Grosse Pierre 45120 Cepoy
3	22/04/2026	USM Montargis - Section Voile Rue des Closiers, 45200 Montargis
4	24/07/2026	USM Montargis - Section Voile Rue des Closiers, 45200 Montargis
5	07/08/2026	USM Montargis - Section Voile Rue des Closiers, 45200 Montargis
6	29/10/2026	Club de Voile de Castelnaudary Lieu-dit En Gaillard, 11410 Belflou

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs *A utiliser en cas de besoin*
De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !
1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 RÈGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles 1 heures avant le signal d'avertissement :

Heure	***Date***	***Lieu***
09H00	***27/02/2026***	***USM Montargis - Section Voile***
10h00	***29/03/2026***	***Plans d'eau de la Grosse Pierre 45120 Cepoy***
10H00	***22/04/2026***	***USM Montargis - Section Voile***
10H00	***24/07/2026***	***USM Montargis - Section Voile***
10H00	***07/08/2026***	***USM Montargis - Section Voile***
09H00	***29/10/2026***	***Club de Voile de Castelnaudary***

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie dériveurs.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent <u>majeur,</u> être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent <u>mineur,</u> être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur https://www.usmmontargisvoile.com

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Intersérie dériveurs	Gratuit

.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Etape	Date	De	À
1	27/02/2026	10h00	12h00
2	29/03/2026	9h00	10h00
3	22/04/2026	10h00	12h00
4	24/07/2026	10h00	12h00
5	07/08/2026	10h00	12h00
6	29/10/2026	10h00	12h00

Remise des prix :

Etape	Date	À
1	27/02/2026	16h00
2	29/03/2026	16h30
3	22/04/2026	16h30
4	24/07/2026	16h30
5	07/08/2026	16h30
6	29/10/2026	16h30

8.3 Jours de course :

Etape	Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe	Maximum par jour	Aucun signal d'avertissement ne sera fait après
1	27/02/2026	13h00	Intersérie dériveurs	5	16h00
2	29/03/2026	11h00	Intersérie dériveurs	5	16h00
3	22/04/2026	13h00	Intersérie dériveurs	5	16h00
4	24/07/2026	13h00	Intersérie dériveurs	5	16h00
5	07/08/2026	13h00	Intersérie dériveurs	5	16h00
6	29/10/2026	12h00	Intersérie dériveurs	5	16h00

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes Intersérie dériveurs.la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 *2* courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de *2* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand *3* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.2 [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Entraînants comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 **PRIX**

Les prix peuvent distribués comme suit :

21 **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter *Christian Bourgoin – amac.voile@orange.fr*

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE

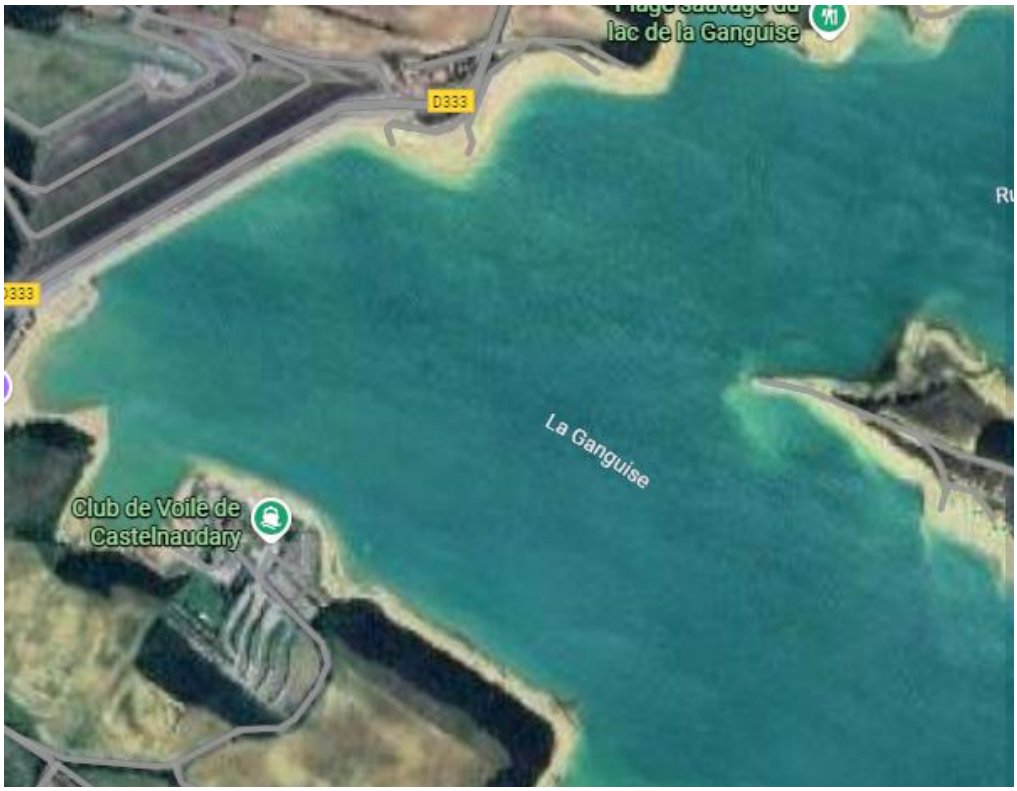
Etape	*Date*	*Lieu*
1	*27/02/2026*	*USM Montargis - Section Voile* *Rue des Closiers, 45200 Montargis*
2	*29/03/2026*	*Plans d'eau de la Grosse Pierre* *45120 Cepoy*
3	*22/04/2026*	*USM Montargis - Section Voile* *Rue des Closiers, 45200 Montargis*
4	*24/07/2026*	*USM Montargis - Section Voile* *Rue des Closiers, 45200 Montargis*
5	*07/08/2026*	*USM Montargis - Section Voile* *Rue des Closiers, 45200 Montargis*
6	*29/10/2026*	*Club de Voile de Castelnaudary* *Lieu-dit En Gaillard, 11410 Belflou*

ANNEXE B : ZONES DE COURSE

a - Montargis



b - Belflou



c - Cepoy

